

# Les Débats

## JOURNAL INDÉPENDANT

### Remerciements

Privé de ma liberté pendant dix jours, il ne m'a pas été possible de surveiller la rédaction et la composition des deux derniers numéros des DÉBATS.

Je remercie les amis dévoués qui, durant mon absence forcée, ont bien voulu mettre gracieusement à ma disposition leur compétence et leur talent pour assurer la publication de notre journal. Je remercie également nos lecteurs d'avoir contribué eux aussi à assurer l'existence des DÉBATS en l'achetant avec plus d'empressement que par le passé.

R. C.

### Reconnaissance

La bataille qui s'est livrée entre la Métropolitaine et le journal LES DÉBATS, pendant dix longues journées, n'a pas encore donné de résultat définitif. Mais nous ne croyons pas trop nous avancer en déclarant que si nos adversaires veulent recommencer la lutte, la victoire complète restera sans discussion de notre côté.

A peine rendu à la liberté, j'éprouve le besoin de m'acquitter d'un devoir bien doux à mon cœur, celui de la reconnaissance.

Je suis reconnaissant envers nos vaillants avocats de tout leur talent qu'ils ont déployé, de tous leurs efforts, de tout le travail surhumain qu'ils ont accompli pour faire triompher la vérité.

M. Robert Grienshield a combattu avec une énergie indomptable, pas à pas contre toutes les arguties et les tentatives d'étouffement des avocats de la Couronne. Il n'a rien laissé passer qui pût nous porter préjudice, sans protester avec véhémence au nom même de la loi, notre sauvegarde. Il a guidé notre cause et nous a défendus comme il l'aurait fait pour ses propres enfants. Je l'en remercie et lui en serai éternellement reconnaissant.

M. Gonzalve Désaulniers, notre admirable défenseur a reçu tout d'abord les éloges de son confrère M. Robert Grienshield et il a imprimé dans mon âme une trace lumineuse, indélébile qui me rappellera à jamais son dévouement, son abnégation, ses révoltes contre l'injustice, son exposé clair, sobre, éloquent des faits et sa lutte énergique et courageuse contre les avocats de la Métropolitaine. Les applaudissements dont le public a salué sa virulente apostrophe au nom de l'humanité, resteront dans l'histoire du barreau de cette province comme une preuve qu'on ne fait pas appel en vain aux sentiments de générosité et de libéralité des braves cœurs Canadiens-français.

M. J. O. Drouin a donné à ses collègues l'appui de ses connaissances approfondies en droit criminel et en procédure et s'il a réservé son action directe pour les procès à venir, il a suivi la cause avec un intérêt poignant et a puissamment aidé à faire établir la vérité.

M. Robert Rocher avait été notre défenseur à l'enquête préliminaire et durant toutes les séances du procès, il s'est surpassé pour communiquer ses vues personnelles à ses collègues et pour faire parvenir les notes des accusés à leurs défenseurs.

Encore une fois à nos avocats j'exprime toute ma reconnaissance et n'ai qu'un regret, c'est de ne pas avoir une partie des richesses de la Métropolitaine pour leur offrir un témoignage plus palpable de ma gratitude.

Qu'il me soit permis de dire toute ma reconnaissance envers les témoins M.M. Laporte, Ames, Ekers, Larivière, Vallières, Wilson, Major J. Barry, docteur L. Laberge, J. Fortier, J. Hallbroner, G. Langlois, L. de Montigny, Mlle Eva Circé (Colombine), et ce brave A. Beauchesne qui ont bien voulu dire que ma réputation était celle d'un honnête homme.

Et ces témoins connus et inconnus, ces hommes et ces femmes qui ont attendu pendant dix jours courageusement que la Couronne les laissât parler, pour exposer les turpitudes de la Métropolitaine, je ne les oublierai pas et les indemniserai des journées qu'ils ont inutilement perdues.

Je remercie ceux des jurés qui ont pensé dans leur âme et conscience qu'il n'y avait jamais eu de conspiration entre les deux accusés.

Je remercie toute cette foule sympathique qui nous a entourés pendant le procès et principalement à l'heure où le verdict était attendu.

Je suis reconnaissant envers le juge Würtele de s'être éclairé peu à peu, à mesure que la cause se déroulait et que la vérité se faisait jour dans son esprit. Son adresse aux jurés fut impartiale.

Je n'ai pas de rancone contre ceux qui peuvent me croire coupable, s'ils sont de bonne foi; je pardonne volontiers aux autres parce que je les crois mal éclairés.

Quant à ceux que la haine et l'envie, mauvaises conseillères, a pu pousser à désirer ma condamnation, je les plains sincèrement et je souhaite que la bonté pénètre un jour dans leur cœur. C'est la seule punition que je voudrais pouvoir leur infliger.

Je ne veux pas terminer cet article, sans dire au gouverneur Vallée que j'ai su apprécier son obligeance à mon égard pendant que j'étais au secret. En restant dans les limites des règlements, il a su adoucir les procédés employés envers ceux que la justice confie à sa sollicitude. Lui et ses subordonnés ont fait preuve d'humanité. Je les en remercie.

Ed. Charlier

### A Nos Correspondants

Nous sommes obligés de rappeler encore une fois à tous les correspondants de notre journal, que nous ne lirons pas leurs communications si elles ne sont pas signées d'un nom responsable, comme preuve de leur bonne foi. Inutile de correspondre avec LES DÉBATS par lettres anonymes.

Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire dans l'intérêt public doivent nous les communiquer sous leur signature, non pour publication, mais pour éclairer notre conscience. Nos bureaux sont ouverts au public toute la semaine aux heures régulières et le samedi jusqu'à minuit. Ceux qui ne veulent pas écrire peuvent nous faire une visite et nous exposer leurs plaintes que nous prendrons en considération si elles sont d'intérêt général pour nos concitoyens.

La Direction

### Echos

Dessins suggestifs.—On annonce de Rome que dans une des dernières séances de la chambre, un député, M. Mantica, ancien chef de cabinet du ministre Bacelli, a déposé une demande d'interpellation sur les illustrations des journaux représentant des scènes de meurtre. M. Mantica a fait remarquer que ces illustrations, par la suggestion qu'elles exerçaient, étaient aussi dangereuses que les dessins obscènes.

Accidents de chemins de fer.—D'après une "statistique" présentée récemment par un confédéré officiel devant l'empereur d'Allemagne, les accidents de chemin de fer seraient moins fréquents que l'on ne pense :

Pour avoir la certitude d'être blessé, il faut être dans un train, au temps de notre premier roi de Prusse, et depuis cette époque avoir parcouru la distance de Berlin à Genève, soit 1,200 kilomètres.

Pour être tué à coup sûr, il faudrait être au temps de l'empereur romain Auguste, s'être mis dans un wagon à son avènement, et voyager depuis, sans interruption. Encore aurait-on à rouler sur les rails pendant trois cents ans. Alors, mais alors seulement, on aurait la certitude mathématique d'être écrasé dans un accident.

Ce calcul peut être considéré comme une indication exacte à l'usage des voyageurs qui aimeraient avoir la "certitude" de périr. Mais ceux qui tiendraient personnellement à la joie d'en courir "le risque", c'est un plaisir qu'ils pourraient se payer quotidiennement.

L'ordre du thé.—On lit dans le Journal de la Cour (Court Journal) :

On ne peut vraiment pas affirmer qu'une des modes de cette saison ne sera pas de porter à la boutonnière le bouton rouge qui distingue les semiteatoteleurs, c'est-à-dire ceux qui ne s'abstiennent pas complètement de toute boisson alcoolisée, mais s'en contentent que dans d'assez faibles proportions. Déjà, de tous les côtés on voit ce bouton aux boutonnières et quelqu'un a été tenté de l'appeler la Légion d'honneur de l'Angleterre.

Abandon de la rosette d'officier pour les teatoteleurs complets; mais, d'après les rumeurs en cours, cette décoration ne saurait avoir chez nos voisins d'outre-Manche aucun caractère militaire.

Coquette posthume.—Un de nos confrères a découvert un manuscrit où Jacques Sincère écrivait ses impressions au jour le jour. On lit cette anecdote :

Mme Johnson mourut à Londres. Le matin de sa mort, elle appelle son mari et lui dit : "Tommy, tu n'as jamais eu à te plaindre de moi, n'est-ce pas? Promets-moi de ne pas mettre mon âge sur les lettres de faire-part."

Fin d'un village.—En France, on signale, sur la route de Grasse à Castellane, le village de Seranon, définitivement déserté par tous ses habitants. Un dernier couple résidait depuis quarante ans dans ce hameau qu'il n'avait jamais voulu

quitter; mais le mari vient de mourir, et la veuve s'est retirée, auprès de ses enfants, dans une ville voisine.

Aujourd'hui, le site est complètement inoccupé, et les maisons vont tomber en ruine.

Bonne occasion pour quelque misanthrope qui aimerait à y aller vivre... en famille.

Le prix d'une épouse.—Dans l'Ouganda une bonne épouse coûte en moyenne quatre taureaux, une boîte de cartouche et six aiguilles à coudre. Une femme cafre, selon le rang social de sa famille, vaut de deux à dix vaches. En Tartarie, le beau-père vous demandera du beurre. Chez les Mishimis, un homme riche paye son épouse vingt bœufs; mais s'il est pauvre, il "peut avoir une femme pour un cochon". A Timorlant, vous ne trouverez pas à vous marier si vous n'avez pas de défenses d'éléphant. Chez les Figuiens, ayez une dent de baleine. Enfin, chez les sauvages du pays de Mangoni, une femme s'échange contre deux peaux de daims. On connaît même des contrées où une seule suffit.

Invasion de rats.—Le Daily Mail rapporte que, par suite des démolitions auxquelles on procède dans le quartier de Londres appelé le Strand, des millions de rats se trouvent sans domicile et se rendent dans les maisons des rues avoisinantes. Il est plusieurs rues où les femmes n'osent plus passer le soir, car les rats s'y promènent en masse. Une jeune fille, qui sert dans un bar, était en train de déjeuner d'un morceau de bœuf et d'une pomme de terre, quand deux messieurs entrèrent et commandèrent des consommations. Elle se leva pour les servir, mais, quand elle revint à sa place, le bœuf et la pomme de terre avaient disparu. Les deux messieurs ayant l'air fort convenable, elle ne s'expliquait pas ce mystère, quand elle entendit un bruit dans le buffet derrière elle et y découvrit un gros rat qui mordait après son morceau de bœuf et un autre sa pomme de terre.

A. Favreau.

Arthur Beauchesne a créé une nouvelle école pour le journalisme canadien et nous faisons des vœux pour que cette école des jeunes remplace vite toute la fripouillerie, toute la honte qui déshonorent la presse contemporaine.

Arthur Beauchesne a tracé leur conduite aux générations nouvelles. Sans peur de perdre sa situation, sans crainte d'être poursuivi jusque dans sa tombe par des haines hypocrites, dont il connaît la lâcheté de notre profession, la joie des hommes de cœur, a dit simplement la vérité pour le seul plaisir de confondre le mensonge et pour prendre la responsabilité de ses actes.

Arthur Beauchesne vous avez fait votre devoir, vous avez illustré notre profession. Vos amis vous ont déjà complimenté, moi, plus modestement je vous remercie.

Ed. Charlier.

Notre Procès

La Métropolitaine contre "Les Débats"

Durant dix jours—on a tenu sur la sellette deux hommes, M.M. Charlier et Willems, et on a fait des efforts inouïs, du côté de la Couronne, pour les convaincre de conspiration.

Personne n'a été trompé dans toute cette affaire; ce n'était ni à Charlier ni à Willems qu'on en voulait, c'était au journal LES DÉBATS.

Tous ceux qui ont suivi le procès, ont pu dégarer la vérité, malgré l'obstruction des substituts. La Métropolitaine voulait nous empêcher de parler et pour ce faire, tous les moyens étaient bons. Elle réussit d'abord avec Claxton, Stansfeld et des comparés inconscients, de faire tomber dans un guet-apens, notre directeur, M. Charlier. En présence de ses refus, de sa résistance acharnée, on crut mieux réussir avec l'employé du bureau, M. Willems qu'on fit causer, en l'amenant par une série de manœuvres canailles sur un terrain glissant.

La Métropolitaine n'aurait pas atteint son but en accusant M. Willems seul; elle voulait englober M. Charlier dans une conspiration qu'elle fut seule à inventer.

Pour être plus sûr de son affaire et écraser d'un seul coup LES DÉBATS sous une accusation infamante, elle engagea les services de deux avocats de la Couronne, M.M. Cooke et Lemieux, qui jusqu'à la fin du procès, firent de cette cause la leur propre et défendirent la Métropolitaine ouvertement, sans se cacher, en l'avouant même par devant l'honorable juge Choquette.

Devant le grand jury, M. Cooke demanda un *true bill*; devant le petit jury, M.M. Cooke et Lemieux, payés par la Métropolitaine et par la Couronne, réclamèrent avec acharnement la condamnation des deux prévenus.

Malgré les dépositions de témoins plus ou moins louches, on ne put jamais établir ce qui n'existait pas, c'est-à-dire un lien entre

l'esprit de l'administration des lois criminelles anglaise, aussi bien qu'aux plus belles traditions du barreau du pays.

Monsieur le Ministre, nous vous dénonçons cette conduite comme un abus de pouvoir qu'il vous incombe d'extirper de votre administration de la justice dans la province de Québec.

Vous sommes, Monsieur le Ministre, vos dévoués serviteurs.

Les Débats

### LE VAILLANT BEAUCHESNE

Dans une époque de corruption et de pourriture, dans un temps où la presse quotidienne se vend au plus haut enchârisseur, s'abaisse en de vaines généralisations et méprise le peuple qu'elle a la mission de défendre, un homme vaillant, au cœur ferme, à la conscience droite, s'est levé prêt à défendre un de ses confrères contre l'injustice et la tyrannie.

Cet homme vertueux, prêt à tous les sacrifices pour le triomphe du droit et de la vérité, cet homme juste, digne, dévoué, courageux, exempt d'orgueil et d'ambition, c'est Arthur Beauchesne!

En s'avouant l'auteur de l'article intitulé *Monsieur Bruchesi et la Question des Ecoles*, Beauchesne savait bien que je n'aurais jamais cité son nom quoiqu'il pût m'arriver; il savait que j'avais refusé de nommer l'auteur à Monsieur Bruchesi lui-même, dans une longue conversation que j'eus avec lui à son retour de Rome. Mais Beauchesne a voulu simplement faire son devoir d'honnête homme et il l'a fait avec une sérénité et un calme qui ont dû lui procurer une joie intime, inaccessible aux âmes basses et vulgaires.

Arthur Beauchesne a créé une nouvelle école pour le journalisme canadien et nous faisons des vœux pour que cette école des jeunes remplace vite toute la fripouillerie, toute la honte qui déshonorent la presse contemporaine.

Arthur Beauchesne a tracé leur conduite aux générations nouvelles. Sans peur de perdre sa situation, sans crainte d'être poursuivi jusque dans sa tombe par des haines hypocrites, dont il connaît la lâcheté de notre profession, la joie des hommes de cœur, a dit simplement la vérité pour le seul plaisir de confondre le mensonge et pour prendre la responsabilité de ses actes.

Arthur Beauchesne vous avez fait votre devoir, vous avez illustré notre profession. Vos amis vous ont déjà complimenté, moi, plus modestement je vous remercie.

Ed. Charlier.

### Notre Procès

La Métropolitaine contre "Les Débats"

Durant dix jours—on a tenu sur la sellette deux hommes, M.M. Charlier et Willems, et on a fait des efforts inouïs, du côté de la Couronne, pour les convaincre de conspiration.

Personne n'a été trompé dans toute cette affaire; ce n'était ni à Charlier ni à Willems qu'on en voulait, c'était au journal LES DÉBATS.

Tous ceux qui ont suivi le procès, ont pu dégarer la vérité, malgré l'obstruction des substituts. La Métropolitaine voulait nous empêcher de parler et pour ce faire, tous les moyens étaient bons. Elle réussit d'abord avec Claxton, Stansfeld et des comparés inconscients, de faire tomber dans un guet-apens, notre directeur, M. Charlier. En présence de ses refus, de sa résistance acharnée, on crut mieux réussir avec l'employé du bureau, M. Willems qu'on fit causer, en l'amenant par une série de manœuvres canailles sur un terrain glissant.

La Métropolitaine n'aurait pas atteint son but en accusant M. Willems seul; elle voulait englober M. Charlier dans une conspiration qu'elle fut seule à inventer.

Pour être plus sûr de son affaire et écraser d'un seul coup LES DÉBATS sous une accusation infamante, elle engagea les services de deux avocats de la Couronne, M.M. Cooke et Lemieux, qui jusqu'à la fin du procès, firent de cette cause la leur propre et défendirent la Métropolitaine ouvertement, sans se cacher, en l'avouant même par devant l'honorable juge Choquette.

Devant le grand jury, M. Cooke demanda un *true bill*; devant le petit jury, M.M. Cooke et Lemieux, payés par la Métropolitaine et par la Couronne, réclamèrent avec acharnement la condamnation des deux prévenus.

Malgré les dépositions de témoins plus ou moins louches, on ne put jamais établir ce qui n'existait pas, c'est-à-dire un lien entre

MM. Charlier et Willems. Mais on tenta de créer dans le public cette légende ridicule que LES DÉBATS, le petit journal frondeur et libre parleur, avait tenté de faire chanter la Métropolitaine.

A aucun moment on ne put établir, non pas d'une façon précise, mais seulement d'une manière indécise, qu'il y avait eu deux complices décidés à commettre une action infamante, contrairement à ses simples principes de l'honnêteté, contrairement à l'honneur du journalisme.

L'accusation fit tous ses efforts, usa de tout son pouvoir, de toutes les arguties de la loi pour baillonner la défense. La Métropolitaine voulait nous empêcher de parler, la Couronne aurait voulu nous condamner à huis clos et sans nous entendre. Le public fut indigné, révolté, et quand Maître Désaulniers invoqua les grands principes de l'humanité, cette révolte des âmes et cette indignité longtemps contenue, éclatèrent en vigoureux applaudissements qui découragèrent, substituèrent à l'humiliation de la justice humaine.

Si les accusés n'avaient pas eu la certitude de leur innocence et qu'elle finirait par éclater au grand jour, ils auraient pu désespérer de la justice humaine.

Mais les avocats les reconfortaient et le témoignage de Mme Charlier fut le commencement de la vérité qui se faisait jour, qui amena la paix dans leur esprit et leur fit entrevoir que jamais douze hommes ne pourraient d'un commun ensemble les trouver coupables de conspiration.

Quand M. Charlier eut fait sa déposition avec loyauté et sincérité, il ne restait plus de doute dans les esprits désireux de connaître la vérité et l'honorable juge Würtele lui-même comprit que l'accusation ne reposait que sur des suppositions et des conjectures.

Pendant cinq jours, on put se demander si l'on vivait en pleine lumière du XXe siècle ou si brusquement l'humanité avait reculé jusqu'à la barbarie du Moyen Âge.

Ah! que les avocats des accusés furent dignes. Comme l'assistance admirait leur sang-froid, leur ténacité, leur lutte obstinée contre les mauvais vouloir des avocats de la Couronne et de la Métropolitaine.

Du substitut Cooke nous n'avons rien à dire; il fit ce qu'il crut pour son devoir d'avocat de la Couronne et de la puissante compagnie; il a bien gagné son double salaire parce qu'il est resté à peu près dans la cause en la présentant naturellement au jury sous un jour défavorable pour les accusés.

Mais le substitut Lemieux peut se vanter d'avoir entassé durant tout le procès et pendant son adresse aux jurés, tout ce que la mauvaise foi peut inventer de pire pour salir deux accusés, mais surtout M. Charlier. Sans autre motif qu'une rancone personnelle et une haine mal dissimulée contre le propriétaire des DÉBATS, il a écouré l'assistance. On n'aurait jamais cru qu'un défenseur de la société, put employer des moyens aussi indignes, aussi bas, aussi lâches, aussi mensongers, pour demander la condamnation de personnes qui avaient droit au respect de la justice. Et ici nous ne faisons que lui renvoyer les injures qu'il a adressées en toute impunité à Mme Charlier et à son mari.

Si c'est avec ces moyens-là qu'un procureur peut envoyer des gens au pénitencier ou à la potence, on se demande quelle conscience il peut avoir et quel calme doit régner dans son âme.

Cicéron disait que l'avocat, que l'orateur, était le "vir bonus dicens veritatem". Les défenseurs des DÉBATS ont été ces hommes de bien exercés dans l'art de la parole. Devions-nous être punis de la prison perpétuelle, jamais nous ne reconstruirons ces qualités aux substituts de la Couronne, M.M. Cooke et R. Lemieux.

La conscience publique s'est révoltée et un homme d'une droiture simple, d'une grandeur d'âme peu ordinaire, s'est levé de son banc de juré. Cet homme mérité que son nom passe à la postérité et fasse école. Cet homme est célèbre aujourd'hui, c'est le juré Firmin Boyer!

Il a arrêté des flots de fiel et de venin, de la haine et un déluge d'immondices, les cataractes des accusations mensongères par ses mots d'une majesté qui n'a pas d'exemple dans l'antiquité: "Le temps est précieux, votre Honneur, on en a assez de ces histoires-là!"

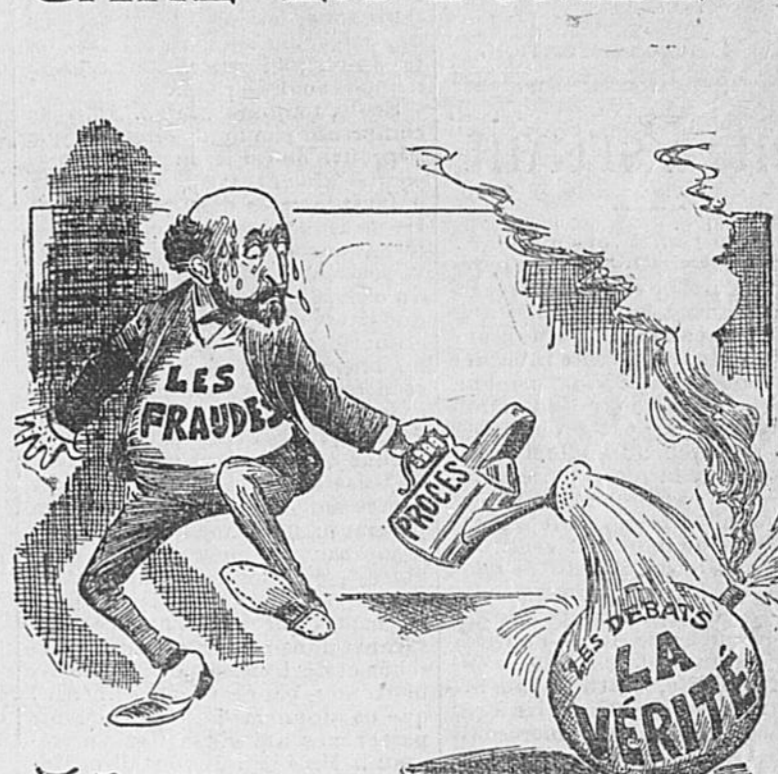
Firmin Boyer, c'est la voix du peuple et par conséquent la voix de Dieu qui a parlé par votre bouche. Votre nom soit vénéré dans les familles Canadiennes! Anatole France aurait dit de vous: Firmin Boyer a été un moment de la Conscience Humaine!

Les Débats

Magnanimité patronale! Le gros commerçant au caissier.—C'est aujourd'hui mon anniversaire, vous pouvez, ainsi que les commis, vous en aller un peu plus tôt.

Le caissier.—Ce serait difficile: le est déjà plus de huit heures du soir.

## GARE LA BOMBE!!



La Métropolitaine essaye en vain d'éteindre la mèche de la bombe qui va éclater.

### Voltaire et M. Lemieux

On nous excusera de nommer le grand homme le premier, mais c'est déjà faire beaucoup d'honneur au second que d'accoler sa personnalité à l'immortel génie qui a illustré le XVIIIe siècle!

Durant le procès qui a été fait, non par la Couronne, mais par la Métropolitaine contre Charlier, il s'est dit un tas de bêtises qui auraient fait éclater de rire, en d'autres circonstances, l'auditoire le moins facile à déridier.

L'avocat Lemieux notamment a joué avec grâce du calembour. Sa conscience était si calme, la majesté de la justice lui imposait un si grand respect qu'il a passé du coq à l'âne avec une facilité merveilleuse, sans se soucier qu'il s'agissait d'une accusation passible de plusieurs années de pénitencier et qu'il avait au moins dû conserver une apparence calme et digne.

Ce beau parleur qui aime à entendre résonner son organe dans les salles des clubs, s'est cru obligé d'élever le diapason de sa voix comme s'il s'était trouvé sur un *husting* et s'il parlait à des sourds.

A un moment, sans sourcilier, avec l'assurance que donne un savoir encyclopédique, il a invoqué le nom de Voltaire et il l'a fait sans aucun souci de la vérité littéraire.

Sachant que le nom du grand philosophe n'est pas en odeur de sainteté parmi le clergé catholique et estimant que ce nom jeté en pâture à un jury pouvait faire envoyer aux galères des innocents, il a osé dire: "Voltaire, Messieurs, ce compatriote de M. Charlier, qui a dit: montez, montez, il en restera toujours quelque chose!"

Pauvre Voltaire! que de Lemieux lui en ont mis sur le dos et qu'il faut qu'il soit bien mort ce bon Aronnet pour ne pas protester, en sortant du Panthéon et en venant prendre par l'oreille ces petits sottis et les ramener sur les bancs de l'école.

Nous allons vous rendre un service M. Lemieux. Si jamais le procès recommence, demandez comme c'est votre droit d'avocat de la Métropolitaine, la condamnation de Charlier, mais n'ajoutez pas à l'ennui qu'éprouvera ce journaliste d'être à la barre des accusés, le châtiement de vous entendre dire des inepties. Songez que cet homme a été pendant quatorze années professeur et que vous pourriez encore à votre âge, suivre avec fruit ses leçons. Ne dites plus de bêtises du genre de celle de Voltaire. Ne faites plus le bel esprit.

C'est un contemporain de Voltaire, un autre génie, Caron de Beaumarchais, à jamais illustre pour avoir donné au théâtre le *Barbier de Séville*, le *Mariage de Figaro*, *Turcaret* etc, qui dans le *Barbier* a écrit cette belle scène de la calomnie: "Calomniez, calomniez il en reste toujours quelque chose!"

Le grand compositeur Rossini a mis le *Barbier* en musique et l'air de la Calomnie est un des plus célèbres de son opéra. Apprenez-le, M. Lemieux, vous avez une belle voix, vous ouvrez un large bec, ce serait dommage de ne pas vous entendre chanter du Rossini.

Prenez des leçons de Ben Tayoux; il est si content de vous avoir entendu débâter sur deux de ses compatriotes, Voltaire et Charlier, qu'il mettra gratuitement son talent à votre disposition.

Julien Verrouzeau

### A Propos de Dreyfus

Si l'on voulait prendre une à une toutes les cocasseries débitées au cours du procès Charlier, on en ferait un volume qu'on pourrait vendre au profit de la Ligue de l'Enseignement.

Le substitut du procureur-général, l'avocat de la Métropolitaine, le député de Gaspé, M. Rodolphe Lemieux, puisqu'il faut l'appeler par son nom, a fait dans son adresse au jury, une macédoine que la sténographie aurait bien dû conserver à la postérité.

Ce brillant libéral, une des colonnes du parti rouge dans la province de Québec, a fait allusion à cette vieille histoire de Dreyfus et s'est écrié: "Il y a aussi des traités dans l'armée française, souvenez-vous de Dreyfus messieurs les jurés!"

Ainsi un jeune député, un libéral, un avocat, un homme qui devrait avoir une largeur de vues remarquable, croit encore sérieusement à la culpabilité de Dreyfus et il ne craint pas de se servir de cet argument usé, vidé, pour convaincre de conspiration deux personnes contre lesquelles rien n'a pu être prouvé.

Cela donne une fière idée de M. Lemieux que de l'entendre invoquer la trahison de Dreyfus! Si ce brillant jeune homme s'était trouvé à Paris, nous savons aujourd'hui que ce libéral aurait été du côté des Mercier, Boiffière, de Pallieux, du Paty du Clam, Colonel Henry, major Esterhazy, Rochefort, Drumont, tous compromis ou mélangés aujourd'hui par ce qui est respectable en France.

M. R. Lemieux n'aurait pas été du parti des *Shaurer Kestner*, d'Anatole France, des avocats Demange et Labori, des Clémenceau, des Picard, des Zola, de tous les juges de la Cour de Cassation, de tous les professeurs de l'école des Chartes et des maîtres de l'école Polytechnique, etc.

M. Lemieux aurait, lui aussi, donné la main au bandit Esterhazy, le seul traître, reconnu, avéré, le seul qui ait sali l'uniforme français en livrant les secrets de l'armée au major allemand de Schwartzkoppen.

Tout le monde sait cela aujourd'hui, M. Lemieux. La légende de Dreyfus est bien finie, ne cherchez d'effets oratoires en remuant ce passé, vous feriez hausser les épaules à ceux qui savent ce que vous ignorez.

Pierre Vieuxtemps

BAUME RHUMAL.— Dans les affections des voies respiratoires il n'est pas de médicaments plus prompts et plus radicaux que celles opérées à l'aide du BAUME RHUMAL.

### Bernier au Pôle Nord

A juger par la liste de provisions et de confort pour son expédition polaire, M. Bernier attache une grande importance à ce que ses hommes aient au moins une pipe de bon tabac ou une bonne cigarette à fumer durant les longs mois d'isolement, loin de notre civilisation.

Sous l'em "Divers" nous trouvons une commande de 10,000 boîtes de cigarettes "Sweet Caporal" qui ne manquera pas d'adoucir les désagréments d'un séjour dans les régions du Pôle Nord.

AVIS

Ceux de nos lecteurs qui ne pourraient se procurer LES DEBATS, le dimanche, dans nos dépôts, sont informés que notre journal est en vente toute la semaine à notre succursale centrale, chez M. A. Yon, 1892 rue Sainte-Catherine.

Les petits vendeurs pourront aussi se procurer notre journal, le dimanche, au magasin de M. Yon.

L'ADMINISTRATION.

Son Portrait

Ah! vous voulez vous marier?... Et les trois vieilles filles s'approchèrent de moi et vinrent me regarder sous le nez avec curiosité. — Pauvre enfant, fit l'aînée, une longue vieille tête, toute ratatinée avec un bouquet de poil au menton, ce qui lui donnait l'air d'un matou en colère. De sa patte desséchée comme un parchemin, elle fit mine d'essuyer une larme absente.

— N'est-ce pas Philomène?... L'interpellée leva vers le ciel ses grands bras de moulin à vent. — C'est ben de valeur de faite, bon Jésus!... Quand on est ben on devrait y rester... T'as ta vie gagnée pourquoi que tu te mettrais un homme sur les bras. Quelle engeance, ma fille, si tu savais!... Tu te morfondes pour plaire à ça, tu travailles comme un mercenaire, tu passes les journées à démolir les enfants et la nuit à les promener dans tes bras, tandis que ton mari court la prétentaine avec quelque petite évaporée du quartier.

— C'est toujours comme ça, grogna Philomène... quand ses vieux souvenirs la rejoignent. Depuis trente ans que ça dure!... Encore un homme qui est l'auteur de tout ce mal... — Mais voyons, fit l'aînée, l'heure de partir pour le marché est arrivé. Philomène se tordait les poignets.

— C'est toujours comme ça, grogna Philomène... quand ses vieux souvenirs la rejoignent. Depuis trente ans que ça dure!... Encore un homme qui est l'auteur de tout ce mal... — Mais voyons, fit l'aînée, l'heure de partir pour le marché est arrivé. Philomène se tordait les poignets.

— C'est toujours comme ça, grogna Philomène... quand ses vieux souvenirs la rejoignent. Depuis trente ans que ça dure!... Encore un homme qui est l'auteur de tout ce mal... — Mais voyons, fit l'aînée, l'heure de partir pour le marché est arrivé. Philomène se tordait les poignets.

ment colorées, des ouvrages en laine, des bandières brodées. Une modeste chaise bercée trônait dans l'embrasure de la fenêtre, occupée présentement par le tyran de la maison un chat, qui semblait dormir dans un rêve sans fin comme un sphinx allongé au fond des déserts roux. Une atmosphère tiède et reposée où seul le tic-tac lourd de l'horloge déplaçait un peu de silence.

La vieille Angélique leva sur moi ses grands yeux doux. — Il ne faudrait pas que vous éconiez mes sœurs. Si le bonheur s'offre à vous ne le méprisez pas. Ce silence, ce calme vanté des existences solitaires ne suffit pas à remplir le cœur, allez!... La seule raison, pour nous, femmes, de vivre c'est de le découvrir en aimant. Toutes les autres jouissances sans celle-là ne nous font de rien...

Seule, toujours seule... vous ne comprenez pas toute l'horreur que j'éprouve de cet isolement que mes sœurs aiment tant. Quand des enfants bouclés d'or passent dans les bras de leur mère, et qu'ils lèvent sur moi leurs yeux d'anges ressemblant à des étoiles tombées du ciel, je pleure alors le paradis que j'ai perdu. Je voudrais sentir autour de mon cou l'étreinte de ces bras potelés, je voudrais m'entendre appeler Maman!... Si je rencontre un bébé sur la rue, j'allois de la servante ou de la mère, je le prends dans mes bras, je le couvre de baisers fous et je le serre si fort contre moi, que le petit, s'écrie en pleurant: "Tu me fais mal!" Et je me sauve affolée avec de quoi vivre pour une semaine. Ah! mieux vaut souffrir, se faire torturer même, que d'être enterrée toute vivante dans ce tombeau d'indifférence et de froideur où se momifient mes pauvres sœurs!... Ah! que ne donnerais-je pour pouvoir passer mes nuits à agiter un berceau!... Mais je dois vous dire, Mademoiselle, que ce n'est pas moi qui me suis fait ce triste destin. Je n'ai pas, comme mes sœurs, repoussé le calice de la maternité par un sentiment d'égoïsme. Je n'ai jamais su pourquoi celui qui m'aimait disparut un jour, sans me laisser un mot d'adieu. Je l'attendis longtemps. Je tressaillais à tous les coups de sonnette. Si je voyais passer quelqu'un qui lui ressemblait: "C'est lui me disais-je." Depuis trente ans je n'ai jamais cessé d'espérer...

— Voulez-vous voir son portrait?... Elle courut à sa commode et revint avec un petit coffret, qu'elle tint respectueusement, avec ce ouaté au bout des doigts qu'ont les sœurs scruines lorsqu'elles manipulent les objets du culte. Elle sortit du fond de la boîte un petit paquet carré, déplié avec infiniment de soin le papier de soie qui l'enveloppait. Un reste de photographie jaunée effacée par le temps où l'on voyait des traces de larmes apparut à mes yeux. Les traits étaient perdus dans un grillage gris fait de légers pointilllements noirs. Cela pouvait avoir été un portrait, on voyait comme une fuite de forme vague, à travers les nuages d'un ciel sombre où persiste un lointain reflet de la lune disparue. Il y avait eu un silence et fluide départ de l'être aimé hors de sa prison cartonnée. Le soleil, le froissement des lèvres, le doigt du temps lui-même, avaient effacé la clarté d'où émergeait la figure aimée. Je cherchais vainement à ressusciter la silhouette évanouie, tandis que la vieille Angélique, elle, me disait de sa voix devenue vibrante: "Voyez la profondeur de ces yeux-là, n'ont-ils pas une touchante expression de tendresse? La bouche dessine encore un sourire, le même qui me laissait lorsqu'il me conduisait à la porte de la petite école où j'enseignais aux finissants. Comme il avait bien cette manière d'incliner la tête en vous parlant. Ces cheveux-là, je crois saisis encore leur parfum. Ça m'est resté gravé." Et la figure collée contre le portrait, elle lui souriait, le mangeait des yeux... O prodige de l'amour! Je ne voyais rien, moi, profane, tandis que cette femme contemplait le bien-aimé. Il était là devant ses yeux, sa tendresse avait recréé ce qui était disparu. L'évocation s'était faite sans table tournante. La vision apparue, sur le papier s'animait; des mots inarticulés s'en échappaient et un mystérieux colloque s'établissait entre les amoureux. Après un dernier baiser déposé sur le portrait, comme on s'arrache à une étreinte, frissonnante, une flamme dans ses yeux elle replaça le portrait dans son enveloppe de papier de soie et le coucha avec tendresse au fond du coffret.

— Mademoiselle, je ne donnerais pas cette souffrance d'avoir aimé pour tout l'or de la terre. Il n'y a que ça qui reste, croyez-moi. Quand on n'a pas les bonheurs de l'amour, c'est encore bon d'en avoir les douleurs et d'emporter en partant l'espoir que le rêve commencé ici-bas s'achève là-haut.

— C'est toujours comme ça, grogna Philomène... quand ses vieux souvenirs la rejoignent. Depuis trente ans que ça dure!... Encore un homme qui est l'auteur de tout ce mal... — Mais voyons, fit l'aînée, l'heure de partir pour le marché est arrivé. Philomène se tordait les poignets.

— C'est toujours comme ça, grogna Philomène... quand ses vieux souvenirs la rejoignent. Depuis trente ans que ça dure!... Encore un homme qui est l'auteur de tout ce mal... — Mais voyons, fit l'aînée, l'heure de partir pour le marché est arrivé. Philomène se tordait les poignets.

— C'est toujours comme ça, grogna Philomène... quand ses vieux souvenirs la rejoignent. Depuis trente ans que ça dure!... Encore un homme qui est l'auteur de tout ce mal... — Mais voyons, fit l'aînée, l'heure de partir pour le marché est arrivé. Philomène se tordait les poignets.

— C'est toujours comme ça, grogna Philomène... quand ses vieux souvenirs la rejoignent. Depuis trente ans que ça dure!... Encore un homme qui est l'auteur de tout ce mal... — Mais voyons, fit l'aînée, l'heure de partir pour le marché est arrivé. Philomène se tordait les poignets.

— C'est toujours comme ça, grogna Philomène... quand ses vieux souvenirs la rejoignent. Depuis trente ans que ça dure!... Encore un homme qui est l'auteur de tout ce mal... — Mais voyons, fit l'aînée, l'heure de partir pour le marché est arrivé. Philomène se tordait les poignets.

— C'est toujours comme ça, grogna Philomène... quand ses vieux souvenirs la rejoignent. Depuis trente ans que ça dure!... Encore un homme qui est l'auteur de tout ce mal... — Mais voyons, fit l'aînée, l'heure de partir pour le marché est arrivé. Philomène se tordait les poignets.

— C'est toujours comme ça, grogna Philomène... quand ses vieux souvenirs la rejoignent. Depuis trente ans que ça dure!... Encore un homme qui est l'auteur de tout ce mal... — Mais voyons, fit l'aînée, l'heure de partir pour le marché est arrivé. Philomène se tordait les poignets.

Gazette Rimée

"Encore c'te bibliothèque" C'est à croire, ma parole! Que notre Cité Est une normale école D'imbecillité. Partout fleurit la bêtise, Mais ici, vraiment, Elle pousse, quoiqu'on dise, Comme du chiendent. Les opinions baroques, Les arguments creux, Les raisonnements loufoques Y semblent chez eux. Des idées qui ne surgissent Pas même à des vœux, A Montréal, s'établissent Dans d'humains cerveaux. Oyez! Une haitre "malpèque" — J'ai su la juger! — Voudrait la bibliothèque Au Carré Viger!!! Je m'abstiens de commentaires; N'en soyez blessé, Car je vais à mes affaires, ... Je suis très-pressé! Wilfrid Maheu

La Ligue de l'Enseignement

La première brochure publiée sous la direction de la Ligue de l'Enseignement vient de paraître. Ce premier mémoire est respectueusement dédié, au conseil exécutif, à la Législature, au comité catholique du conseil de l'Instruction publique de la province de Québec et aux amis de l'éducation. La brochure comprend seulement une quarantaine de pages, mais elle traite de sujets très intéressants qui éclaireront définitivement le public sur le rôle qu'est appelé à jouer cette Ligue.

Nous donnons le sommaire de la première brochure et nous engageons vivement tous les citoyens qui s'intéressent au développement de l'Instruction publique à lire ces quarante pages.

Préface: Notre législation scolaire. But de la Ligue de l'Enseignement. La sanction de nos lois scolaires. Insuffisance des moyens d'exécution actuels. L'hygiène scolaire. L'état de nos maisons d'école. Veillons à la santé de nos enfants. L'embellissement des écoles rurales. Les instituteurs et les institutrices ne doivent pas être trop jeunes. A quel âge l'enfant doit-il commencer à fréquenter l'école primaire? Une carrière ingrate.

Le Liseur

ARRÊTEZ-VOUS, SUPPRIMEZ LE RHUM Les Tablettes "Laxatives Bromo-Quinine" guérissent un rhume en un jour. Pas de guérison, pas de paiement. Prix 25 cents.

Pro Domo

Nous lisons dans le Temps d'Ottawa: M. Arthur Dansereau aurait menti à sa réputation, s'il n'avait profité de mon témoignage au procès Charlier pour faire de la réclame à La Presse et calomnier Le Journal.

Dans un article où je reconnais sa machiavélique ingéniosité, l'essai, lundi, de me traîner dans la boue, en grossissant outre mesure l'importance de ma collaboration passagère au journal Les DEBATS.

Ce pharisien dont le passé est connu, que j'ai eu le devoir d'exposer au public, l'été dernier, me devait une petite vengeance. Quelqu'un en dit, c'est la haine contre mon humble personnalité et contre les directeurs du Journal et non le respect de l'épiscopat qui le fait intervenir en cette affaire.

Personne ne croira que Arthur Dansereau puisse se constituer le prototype de la droiture ou le gardien de l'obéissance ecclésiastique. Les nombreuses victimes politiques qu'il a faites partout durant sa longue et inutile carrière sont là pour protester contre les vanteresses de ce très intéressant personnage. Il y a cette légion de bons conservateurs à qui il a donné des coups de couteau au moment même où ils comptaient le plus sur son appui.

Je lui nie le droit de me faire la leçon. Il est trop dénué de sens moral pour sermonner les autres. Quel crime ai-je donc commis? J'ai écrit dans LES DEBATS, sur la question des écoles, ce que pensent tous ceux qui connaissent la politique, libéraux et conservateurs, laïques et ecclésiastiques, puis, au risque de mes intérêts personnels, j'ai dit sous serment, quand on me l'a demandé, que je suis seul responsable de cet acte.

M. Dansereau, qui a toujours compté dans les ténèbres, ne peut pas comprendre comment, pour ne pas laisser souffrir M. Charlier d'un article dont je suis l'auteur, j'ai pu faire une telle révélation. L'action qui m'a valu partout des compliments ne lui inspire que des injures. Les sentiments ne se commandent pas: il s'agit naturellement des dispositions du cœur — et le cœur de Dansereau est atrophie. Je prie tous les hypocrites de croire que je ne regrette nullement ce que j'ai fait. J'aime mieux dire à la hiérarchie ce qu'en pense tout

PROCTOR Semaine Commencement Lundi le 23 Mars. Mâtines: Lundi, Mercredi, Jeudi et Samedi. Le mélodrame de la vie réelle de MM. Taylor. WHY WOMEN SIN Chaque acte un SERMON en lui-même. Prix des Mâtines: 10, 20, 25 et 35c. Soirées: 10, 20, 25, 35, 50c. Semaine prochaine: La comédie musicale BUSY 29 37.

le monde et bien me conduire que la flagorner et manquer à mes devoirs. Se soumettre au clergé à propos de tout, et à propos de rien, c'est ouvrir la porte à des abus pires que ceux qui ont obligé le pape à envoyer en ce pays un ablégal permanent.

Je donnerai plus tard des explications fort intéressantes sur les événements qui ont immédiatement suivi mon témoignage en cour d'assises et ma mise à la retraite du Journal. Pour le moment, on peut essayer de m'humilier, on peut me couvrir d'avaries, mais je trouve dans la paix de ma conscience la seule rémunération dont j'aie besoin.

Arthur Beauchesne Ottawa, 18 mars 1903.

Un drapeau pour les Canadiens-français

C'est avec un véritable intérêt que j'ai lu ce que publiait le Patriote de Montréal, le lundi 16 du courant, au sujet du drapeau des Canadiens français dessiné par M. l'abbé Elphège Filiatrault.

Honneur à la croix, symbole de notre foi, et à la couleur blanche que veut lui donner l'auteur du drapeau projeté. Va pour la fleur de lys, qui nous rappelle toujours la France. Va encore pour le bleu, au champ du drapeau canadien-français; mais pas rien que du bleu.

Messire Filiatrault voudra, sans doute, qu'on sépare ce champ de drapeau, image du champ de bataille, en deux parties égales: bleu et rouge, ces couleurs représentant les deux seuls partis, au fond, qui se disputent le pouvoir, au Canada. A ceux qui me taxeront de jalousie, de mesquinerie, de méchanceté — que sais-je? — j'avoue tout de suite que j'ai cru deviner, derrière le fond tout bleu de l'abbé, un peu d'égoïsme, sinon de partisannerie mal déguisée.

Que voulez-vous, compatriotes d'origine française? Je suis bâti de même. Si nous ne sommes pas en élections générales, les deux partis dominants bataillent ferme et les bleus essaient de tous les moyens, pour reconquérir le pouvoir, pour arborer partout leur couleur.

Et puis, cette idée d'un drapeau à fond bleu, préconisée par le Patriote des Tarte, me fait plus que révolter. En tout cas, voici ce que je soutiens humblement à mon tour. Que le bleu, qui nous rappelle non seulement le glorieux drapeau de Carillon, mais bien des gloires politiques, occupe la première moitié du champ, la plus proche de la hampe, soit! mais que l'autre moitié, celle qui doit flotter soit réservée au rouge, qui a aussi abrité ses grands hommes.

Avec la croix blanche nous aurions les trois couleurs qui dominent et qu'on voit réunies dans la plupart des drapeaux, dans les plus beaux. Puis-je pourrais remplacer, de chaque côté de la croix, une des fleurs de lys par une feuille d'érable, emblème si cher aux Canadiens-français.

Ce ne seraient donc plus l'origine seule et un seul parti représentés, mais bien l'origine et la nationalité, avec les deux partis. Enfin, un castor bien modeste Blottit tout au pied de la croix. Ne faisant, pour sûr, aucun geste, Ne dépareraient rien, je crois.

On sait que le castor est l'emblème, entre autres, de l'industrie et que sa gent a ses belles coudées dans tout parti. Bref, je n'ai pas plus d'arrière-pensée que messire Filiatrault. J'admire son idée première d'un drapeau canadien-français, de le rendre plus juste et je soutiens que, si, comme le souhaite le Patriote, nous devons accepter le dessin de l'abbé, c'est à condition qu'on y ajoute, de façon ou d'autre, ce qu'il y manque.

Quoiqu'il advienne de nos deux suggestions, espérons qu'on se sera bientôt arrêté à un plan et que le drapeau canadien-français flottera fièrement à la prochaine St-Jean-Baptiste. J. H. Malo. Montréal, 21 mars 1903.

Léon XIII et le tabac

On lit dans la Vera Roma. Léon XIII ne fume pas; il prise. Mais il faut être admis dans l'intimité de Léon XIII et dans sa chambre même pour le surprendre, la large tabatière en bois des fleurs dans une main et, dans l'autre, un grand mouchoir de soie rouge à ramages fleuris; sur la hanche jannio de la soutane de travail, par-ci, par-là, quelques traînées brunâtres de tabac. La coquetterie du Camerier Central est, d'ailleurs, de ne laisser sortir son maître du cabinet de travail pour la salle des audiences, qu'avec des fanelles immaculées. Mais s'il ne fume pas, comme Pie IX dont les deux odeurs pré-

férées furent celles du tabac et de l'eau de Cologne, Léon XIII aime à sentir par un instant dans son cabinet, la fumée d'une cigarette. Parfois il appelle un de ses familiers et le prie d'allumer une cigarette, dont il suit la fumée bleue en souriant. Le Quotidien, Lévis, 16 mars, 1903.

BIBLIOGRAPHIE

LA PHOTOGRAPHIE AU CHARBON. Traité Pratique Simplifié, par Paul Darby. — Photographie professionnelle. — Brochure in-18 de 30 pages; 1003. 1 fr.

On a constaté bien des fois, dans les revues photographiques, le procédé au charbon est peu employé par les amateurs, non qu'il offre des difficultés véritables, mais peut-être parce qu'il a été insuffisamment décrit d'une manière concise et précise tout à la fois. Il faut regretter la proportion qu'on a tous les amateurs de ne s'employer presque exclusivement que les papiers au citrate, qui, certes donnent de très bons résultats matériels, mais souvent bien éloignés du sens artistique, tandis que le papier au charbon avec ses pellicules aux teintes nombreuses, pouvant être combinées suivant les sujets, susceptibles de se placer sur différents supports, se prêtant à des manipulations multiples, intéressantes, offrant des résultats inaltérables, est le procédé vraiment parfait de l'épreuve positive.

L'auteur s'est proposé, dans cet ouvrage, de décrire le matériel le plus simple, la méthode la plus pratique pour obtenir des épreuves parfaites au charbon. — Librairie Gauthier-Villars, Quai des Grands-Augustins, 55, à Paris (6e).

Guillet (Léon), Docteur ès-sciences, Ingénieur des Arts et Manufactures, Professeur de Technologie chimique au Collège libre des Sciences sociales. — L'Industrie des métalloïdes et de leurs dérivés Petit in-8, avec 28 figures. Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire. Broché... 2 fr. 50 c. | Cartonné... 3 fr.

Le livre que vient d'écrire M. Léon Guillet, Docteur ès-sciences, Ingénieur des Arts et Manufactures, n'est que la suite de l'Encyclopédie de Chimie industrielle qui a débuté par l'étude de l'Industrie des acides minéraux.

Dans ce nouvel Opuscule, l'auteur décrit la fabrication des divers métalloïdes et de leurs composés, en suivant l'ordre classique. Il insiste d'une façon toute spéciale sur les procédés nouveaux, notamment sur les procédés électrolytiques, en particulier pour les fabrications de l'hydrogène, de l'oxygène, du chlore, du phosphore, etc. Quelques composés, qui prennent depuis quelques années une certaine importance industrielle, tels que le chlorure de carbonyle, le chlorure de sulfuryle, le sulfure de phosphore, l'objet de paragraphes spéciaux. Le second chapitre, de Chimie industrielle, qui est aussi complet au point de vue technique qu'économique (revient, main d'œuvre, production, commerce extérieur, etc.) est appelé au même succès que le premier. — Librairie Gauthier-Villars, Quai des Grands-Augustins, 55, à Paris (6e).

Comment on obtient un cliché photographique. Notions de chimie photographique technique et pratique du développement, par Marcel Molinéd, licencié ès sciences physiques, ancien élève de l'École de Physique et de Chimie industrielle de la Ville de Paris. — Vol. in-8 de 188 pages, 1903, 2 fr.

Cet ouvrage que nous avons l'honneur de présenter aux amateurs photographes a été conçu dans l'esprit de vulgarisation le plus large, évitant en toute description les considérations théoriques trop ardues exigeant pour leur compréhension une étude spéciale; nous nous sommes attaché à faire comprendre les principes chimiques aux amateurs photographes n'ayant de cette science aucune culture.

En photographie, il faut à chaque pas faire appel à la Chimie, les révélateurs, les virages sont tous des substances chimiques; souvent la mise en œuvre d'une nouvelle formule se présente. Le photographe est alors souvent embarrassé pour l'usage d'une substance qu'il connaît peu. Dans ce volume, nous avons retracé en quelques pages les principes théoriques qui régissent la science chimique, donnant surtout l'importance aux moyens pratiques d'écrire, de calculer une formule, d'établir une équation.

Puis, abordant l'étude de la lumière sur les substances chimiques, nous montrons le rôle de cet agent sur les sels d'argent et quelles conséquences ont conduit à ce chef-d'œuvre que l'on appelle la plaque sensible formée au sein des chapitres photographiques.

Dans les chapitres suivants nous établissons sur quelles bases sont pratiquées les manipulations de développement, du renforcement et de l'affaiblissement du cliché. Pour faciliter la lecture et les recherches, outre une Table alphabétique très complète, nous avons mis en bas de pages et en caractère différents tout ce qui touche au côté purement technique. — Librairie Gauthier-Villars, Quai des Grands-Augustins, 55, à Paris (6e).

Joseph Archambault, l. l. B. AVOGAT 71a rue Saint-Jacques

La Bonne Cuisine pour Tous Journal Bi-Mensuel Abonnement \$1.60 pour le Canada. Administration: 7 rue du Lillo, PARIS.

FRANCAIS Semaine du 23 Mars MATINES: MERCREDI, JEUDI ET SAMEDI SHORE ACRES Le plus grand succès théâtral présenté à Montréal. La fameuse comédie-drame de James A. Herne, sous la direction de Mme James A. Herne. Prix: 10, 20, 30, 35 et 50c. Semaine prochaine: The Ministers Daughters.

THEATRE ROYAL Tous les après-midis et soirées. Semaine du 23 Mars THE CRACKER JACKS Avec HARVEY PARKER "Le petit Denton" Luttera avec tous ceux qui se présenteront. Prix: 10, 20 et 30c. Semaine prochaine: The King of Detectives.

THEATRE NATIONAL FRANCAIS 1440 Ste-Catherine. George Gauvreau, Prop. Tel. Bell, Est 1736. Tel. Marchands 20. Semaine du 23 Mars GRAND DRAME SPECTACLE LE PRETRE Magnifiques décors. 50 personnes sur la scène. Prix: Soirées, 10, 20, 30, 40c. Matinées, 10, 15, 20, 25c.

THEATRE NOUVEAUTES ..DES.. NOUVEAUTES Téléphone Bell, Est 1395. CETTE SEMAINE Le Maître de Forges Drama en 4 actes par GEORGES OHNET Soirée de Gala Mercredi. Matinée Samedi et Lundi soir aux prix populaires.

THEATRE DE L'OPERA COMIQUE ANCIEN Palais Royal Coin St-Laurent et Lagachetiere Tel. Est 2067. Direction: Leopold Clapin. CETTE SEMAINE Mam'zelle Nitouche Opérette en 3 actes et 4 tableaux. Musique d'Hervé. Costumes Magnifiques. Décors splendides. Matinées Jeudi et Samedi. Soirée de Gala Jeudi. PRIX: Soirées, 40, 25 et 15. Matinées, 25, 15 et 10. Prix spéciaux pour dames, 10 et 20c.

Salle Windsor Vendredi, le 27 Mars A 4.30 p.m. GRAND CONCERT DONNE PAR L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE Avec le concours de Mlle M. JARRIE, soprano; M. OCCILLIER, baryton; M. LANGLOIS, pianiste. Au bénéfice du Professeur J. J. GOULET Billets 50c, en vente chez Shaw, 2274 rue Ste-Catherine.

PARC SOHMER Après-midi à 3 heures, le soir à 8 heures. Aujourd'hui! Aujourd'hui! Miss ZELLA CLAYTON, (de New-York), Charmante soubrette. THRO. BEAUDOIN, Exercices sur le fil de fer. JAMES BENSLEY, Equilibriste sur pyramides. EDWARDS BROS, Danes (Waltz et Clog). H. CARTAL, Chanteur comique, dans un nouveau répertoire. Nouvelles vues animées par le Kinétographe de New York. Admission 10c. La Musique du Parc

PHOTOGRAFIE Richard 1618 Ste-Catherine, Coin St-Robert et Ste-Catherine Grande Réduction pendant le mois de Février.



DEUXIEME EDITION UNION 6 TYPE ON DIT

Il n'est question que de séquestrer de chemin de fer au Palais de Justice. Naturellement l'honorable M. Gouin a prié M. Honoré Gervais de le représenter dans les actions prises au nom du gouvernement. Serait-ce le prix des sacrifices de Maître Gervais de ses velléités de candidature? Ne le verrons-nous plus dans St-Jacques et laisserait-il la place à M. Malouin du club Letellier? Pourtant M. Gervais a assez de poigne, pour mener les deux choses de front, les chemins de fer et la candidature!

De Québec, on nous écrit que plusieurs politiciens en vue ont payé trois couronnes de messe pour obtenir du ciel la condamnation des DEBATS. Le ciel ne connaît pas ces tous messieurs de Québec et il est resté sourd à leurs prières du bout des lèvres, car le ciel connaît bien les anciens rédacteurs de l'Union libérale.

Les journaux de New-York nous annoncent que la boutique à Clergue du Saulx-St-Marie, est en train de faire vérifier ses livres par des experts de Philadelphie. Il est question dans ces articles d'over capitalisation and so on. On devrait s'y attendre. Pour boucler les livres du navire qui sombre dans le lac Supérieur, il faudrait paraître un blindage de cent millions.

Le sort en est jeté, pas d'élection dans St-Jacques avant la St-Martin d'automne pour la France et d'hiver pour le Canada. C'est ce que disait hier matin M. Philippe Demers le bien renseigné, à ses amis intimes.

Prière aux 22 candidats de se faire photographier en attendant les élections.

De St-Gabriel de Brandon l'on nous écrit que le député de Berthier s'est laissé pousser une barbe noire (che, touffe, plantureuse, soyeuse et grasse. Sans être la barbe d'Abraham, c'est diable une belle barbe que celle de M. Archambault. Les DEBATS ont prié M. Piché de surveiller la croissance de cette barbe de flou.

Le vent est aux candidatures, à la charge de lieutenant-gouverneur. Sr L. A. Jetté s'en va à l'Alaska, en attendant qu'il parte pour Paris et Londres où il échouera au comité judiciaire du Conseil privé, comme juge représentant le Canada. Bon voyage et espérons que ce sera la dernière récompense des nombreux services qu'il a rendus au parti rouge de concert avec son beau-frère Rodolphe Lafontaine, et son beau-fils, M. Rodolphe Lemieux.

Le club Letellier marche de bonheur en bonheur. Après avoir été écrasé par M. Lafontaine qui a fondé le club libéral de la partie Est, voilà que M. Donat Amirault et ses amis choisissent M. Lafontaine, citoyen, comme candidat dans St-Jacques. Evidemment les sons de M. Philéas Lancet n'ont pas eu plus d'effet sur le club Letellier que sur les indigènes de Ste-Agathe des Monts non plus que ses prières auprès du jury dans la cause des DEBATS pour l'amener à condamner ces derniers.

Pauvre club Letellier! Il n'est pas encore mur pour comprendre les poètes. En fait de vers il ne connaît que les vers à soie et les vers de Bohème sans oublier le ver solitaire.

M. J. N. Perrault, bien connu comme importateur du bûche de la mer Noire, devient secrétaire de la conférence de l'Alaska. Du train où vont les choses, les juristes-consultes anglais et américains auront maille à partir pour se défendre contre les savants juristes canadiens. Si les avocats américains font manger de l'avoine à M. Perrault, celui-ci lui servira du Black Sea Wheat.

M. J. E. Patenaude le Marchand de Nouveautés bien connu de la rue St-Laurent est en train de doter le quartier St-Jacques d'une candidature au nom du commerce, celle de l'échevin J. D. Couture. L'échevin Clément, Robillard, M. Alphonse Racine, M. Paul Galibert ne l'entendent pas de cette oreille. Pour le moins disent-ils, ils font autant de commerce que M. l'échevin Couture.

M. Patenaude a fait nommer une commission de théologien, pour trouver une réponse à cette objection.

Tout doucement l'honorable M. A. Turgeon téléphone aux DEBATS d'annoncer aux électeurs de Sherford que leur rutilant député, le docteur de Grosbois, sera nommé médecin aliéniste à l'asile de la Longue-Pointe. M. Ernest de Varennes, notaire à Waterloo, prépare sa candidature pour remplacer l'ancien chef de clinique de Roxton-Pond.

L'ancien ministre des Travaux Publics l'hon. J. I. Tarte attend de jour en jour sa commission de voteur du Canada qui devra créer Sir Wilfrid Laurier pour M. Tarte et celui-ci est bien sage dans son journal et à la Chambre.

Un homme diablement ahuri de cette perte de sa principale pièce d'artillerie (le canon Tarte) c'est M. F. D. Monk. Ce sera la seconde fois que ce canon ne répondra pas à l'amorce. D'après M. Chauvin il a été encloué à Terrebonne et d'après une foule d'autres, il va l'être à Ottawa. C'est à faire songer au canon du Pot-au-Beurre de St-Ours en 1837.

Touche-tout

Au cours du procès que m'a intenté la Métropolitaine, l'avocat de la Couronne, et en même temps de la riche Compagnie, M. Rodolphe Lemieux, a eu l'audace de me traiter de menteur, parce que je disais, dans mon témoignage, que j'avais déjà eu l'occasion de lui parler.

Notez, chers lecteurs, que je ne disais pas cela pour me vanter. J'ai parlé à des personnes assez haut placées dans la hiérarchie sociale pour n'avoir pas à me glorifier d'avoir échangé quelques phrases avec le député de Gaspé! Mais si je l'ai dit c'était pour affirmer la vérité pure et simple.

M. Lemieux abusant de la situation qu'il occupait en face du juge, a donc dit: "Vous mentez, je ne vous ai jamais parlé de ma vie!"

Nous allons voir qui de nous deux est le menteur, de M. Lemieux ou de moi.

Le 23 mars 1902 LES DEBATS publiaient un petit article au sujet d'un certain Lambert, député conservateur. Dans la semaine du 1er juin 1902 je fus appelé à répondre à une plainte de ce M. Lambert, plainte qui avait suivi la filière judiciaire et qui arrivait devant la cour criminelle.

M. Rodolphe Lemieux était déjà avocat de la Couronne. Pendant une suspension de séance, il s'avança vers moi et me dit textuellement: "La plainte de Lambert contre vous est au sujet d'un libelle dont la Couronne ne s'occupera pas. Si l'entente est faite, l'avocat particulier est libre. Mais nos instructions sont de ne pas prendre à notre charge les affaires de libelle."

M. Rodolphe Lemieux était déjà avocat de la Couronne. Pendant une suspension de séance, il s'avança vers moi et me dit textuellement: "La plainte de Lambert contre vous est au sujet d'un libelle dont la Couronne ne s'occupera pas. Si l'entente est faite, l'avocat particulier est libre. Mais nos instructions sont de ne pas prendre à notre charge les affaires de libelle."

—Très bien, merci M. Lemieux. —Vous voyez qu'on est gentil pour vous, M. Charlier et pourtant dans votre dernier numéro vous critiquez mon frère le lieutenant qui a été envoyé au couronnement. Qu'avez-vous donc à attaquer ma famille?

—M. Lemieux, je n'ai pas l'honneur de connaître votre frère et il LES DEBATS ont inséré un article qui vous fait de la peine je répéterai la chose dimanche prochain.

—Mon frère a fait deux campagnes, etc, etc."

Je quittai M. Lemieux en lui promettant de lui donner satisfaction et le dimanche 8 juin, le petit article suivant paraissait dans LES DEBATS en première page.

SOYONS JUSTES

Dans le dernier numéro des DEBATS nous avons publié un article "A un bon Canadien" qui traitait du mérite des différents officiers envoyés au couronnement.

En toute justice nous devons dire que nous avons commis une erreur en ce qui concerne M. le lieutenant Lemieux.

Cet officier a fait deux campagnes durant lesquelles il a su montrer son talent et sa bravoure.

Le lieutenant Lemieux appartient à une famille dont les membres se distinguent dans la baraque, dans la politique et dans l'armée.

Nous devons donc rectifier à cet officier qui a devant lui un brillant avenir.

M. Lemieux Rodolphe a la mémoire courte, mais je me charge de la lui rafraîchir. Au cours de mon procès, il s'est étonné de la précision de mes souvenirs. J'ai heureusement la cervelle pas trop mal équilibrée et je me sers de ce que la nature a bien voulu mettre à ma disposition.

Qu'il de nous a menti maintenant? Je suis trop poli pour dire que c'est vous, M. le député de Gaspé, mais vous avez donné à la vérité une entorse dont elle ne se relèvera pas!

Je vous donne les preuves matérielles que vous avez été fort heureux de parler avec moi dans la semaine du 1er juin 1902. Je n'insiste pas sur les rencontres insignifiantes, sur les "bonjour, bonsoir" que nous avons échangés dans les bureaux de la Patrie, cela n'en vaut pas la peine, vraiment.

Qu'avez-vous à dire en réponse à mon affirmation?

E. C.

LES LACS KAWARTHA La région connue sous le nom de "lacs Kawartha" est située à environ 40 milles au nord de la ville de Peterborough. Le panorama en est magnifique. Ici des vues de montagnes et de forêts, là, des rives fleuries ou couvertes de vignes. Dans quelque endroit de ces chaînes de montagnes on le touriste pourra trouver, il n'est jamais éloigné d'une ville ou d'un village avec d'excellents services de transport. Les parties de plaisir en canots sont des plus attrayantes et les personnes qui désirent camper, trouvent dans ces parages une vacance d'idéal. Un livret illustré contenant tous les détails et les descriptions de l'endroit sera expédié gratuitement sur demande à M. J. Quinlan, D. P. A., Grand Trunk Ry, Montréal.

Un bon conseil

La Vérité de Québec est malade. Le public se lasse de lire cette feuille dans laquelle le fanatisme et les attentats à la raison sont poussés à leur extrême limite. La Vérité se meurt et c'est en vain que de bonnes âmes font des efforts pour prolonger son existence.

Il faudrait pour remettre sur pied cet organe infodé à la réaction, lui infuser du sang nouveau, de l'esprit de progrès à haute pression. Mais allez donc convertir M. Tardivel aux idées nouvelles!

Dans l'opinion des bonnes âmes qui passent en ce moment le chapeco, en faveur de la Vérité agonisante, la direction spirituelle des évêques, doublée de celle du délégué apostolique, que le Saint Père a bien voulu nous envoyer, ne suffit pas. Il existe encore une lacune pour compléter le rouage et il faut la combler au moyen de la Vérité de Québec.

Nous donnerons un bon conseil gratuit à ces bons québécois. Allez donc trouver Stansfield ou Claxton et demandez-leur les annonces de Métropolitaine. La tartuferie doit se soutenir et il n'y a pas de doute que la puissante organisation américaine vous sèdera si vous voulez publier chaque semaine la lettre de l'évêché de Valleyfield complimentant la compagnie des Juifs.

Narcisse Meunier

Collaborateur des "Debats"

Le substitut Lemieux a la mémoire courte ou il nous croit par trop stupides aux DEBATS. Ce bon jeune homme a fait des efforts pour saïler le journal dans lequel il a été bien fier d'écrire lui-même.

Car il faut que le public sache que M. Lemieux qui a appelé les tombeurs de la Métropolitaine, "des maîtres chanteurs et des oiseaux de passage, capables de déshonorer les femmes, les filles des jurés et les jurés eux-mêmes," que le député de Gaspé, que le jeune libéral, le genre du lieutenant-gouverneur de la province de Québec, a écrit dans LES DEBATS depuis que M. Charlier en est le propriétaire.

Nous nous attendons à un démenti de M. Lemieux, mais nous avons la preuve matérielle de ce que nous avançons et si le substitut veut faire rommer un jury d'honneur pour examiner le cas nous sommes à sa disposition.

M. R. Lemieux a collaboré aux DEBATS et il a raison d'en être fier.

Septime Sévère

L'AVOCAT COOKE

Il s'est passé jeudi dernier en Cour des assises criminelles, une scène vraiment pénible pour un des substituts de la Couronne, M. Cooke. Naturellement les journaux, à l'exception d'un seul, se sont bien gardés de parler de cet incident.

Quand le juge Wütschell eût décidé que l'accusé Komienki devait subir son procès devant la Cour du Banc du Roi, et non au tribunal des sessions spéciales, l'avocat de l'accusé M. Hutchins se leva et demanda que l'accusé fut mis en liberté sous caution pour avoir le loisir de préparer sa défense.

M. Cooke, l'avocat de la Couronne protesta aussitôt et déclara qu'il avait été informé que si Komienki était libéré, sous caution, il ne se représenterait pas le lendemain pour subir son procès.

L'avocat Hutchins répliqua que le substitut de la Couronne, avait montré dès le début de ce procès, une animosité inconcevable contre son client.

Il ajouta: "Je peux prouver que dès le moment où Komienki fut arrêté, M. Cooke, agissant comme avocat privé, déclara aussitôt qu'il ne pouvait pas l'admettre à caution. Il écrivit de plus en qualité d'avocat de la Couronne, à M. Lafontaine magistrat de police, refusant de donner son assentiment à l'application de la caution."

M. Cooke: "Ceci est absolument faux."

M. Hutchins. C'est vrai et si le juge à des doutes, je suis disposé à citer M. Lafontaine devant cette cour.

M. Hutchins déclara avoir téléphoné à M. Cooke qui s'est écrié qu'il n'y avait pas de question à discuter sur ce sujet.

La Confession

M. Cooke admit qu'il avait parlé de cela à M. Hutchins et il ajouta: "Cette conversation n'a appris qu'il ne fallait pas causer avec l'avocat de la défense. Grâce à Dieu ma réputation est telle que je ne crains rien de ce qu'on peut dire."

"Si j'ai reçu un salaire de la poursuite privée, c'était l'habitude du temps de mes prédécesseurs. Mon collègue dit un mensonge quand il déclare que j'ai parlé au magistrat Lafontaine...."

Le juge.—Cotte expression n'est pas parlementaire, M. Cooke.

M. Cooke.—Alors je dirai qu'il s'est trompé...."

Est-ce qu'on ne va pas changer ce M. Cooke, cet ancien bleu qui a reçu toutes les faveurs du parti libéral, sans les mériter?

Un coup de balai vivement si l'on ne veut pas compromettre la magistrature.

Maître Corbeau

Les Procédés de La Métropolitaine

Les ignobles procédés de la Compagnie Américaine à l'égard des DEBATS pour les empêcher de parler, n'ont pas eu de succès, sinon pendant le temps que notre directeur et un employé sont restés au secret.

Aujourd'hui que la liberté leur est rendue, nous continuerons, avec la dernière énergie, à faire connaître, dans l'intérêt public, les procédés de la Métropolitaine.

Le peuple de Montréal et de la province de Québec verra quelle confiance il doit accorder à cette compagnie d'Assurance.

Nous n'avons pas de haines personnelles contre la Métropolitaine et ses agents, nous n'avons aucun ressentiment contre les individus qui dirigent cette compagnie. C'est contre les mauvais principes seuls que nous luttons et c'est dans l'intérêt de la classe populaire que nous risquons encore notre liberté en criant bien haut la vérité.

A chaque jour suffit sa peine. Tant que la Métropolitaine n'aura pas donné satisfaction au public, réparé ses injustices, et réglé la fameuse question des reprises des polices de la Canadienne, nous protesterons avec énergie contre son système de pressurer le peuple et de se faire des rentes avec la sueur humaine.

Aujourd'hui, continuant la liste de nos méfaits, nous publions le cas suivant:

ALEXIS POITRAS

Le jeune Alexis Poitras, 233 rue Chemplain, a été assés par la Canadienne le 21 mars 1898, à l'âge de 3 ans, à raison de 10 centins la semaine, police No 103338.

Les parents payèrent régulièrement jusqu'au 6 juillet 1901. A cause des bruits de famille que les agents de la Métropolitaine répandaient, pour faire du tort à la Canadienne, les semaines suivantes ne furent pas payées.

Le 19 août 1901, Alexis Poitras fut assés par la Métropolitaine, police No 21,002,091 à 10 cts la semaine.

Les faits établis sont: 1o Ayant payé plus de 2 ans à la Canadienne la police était incontestable au décès (voir condition 8e de la police de la Canadienne.)

2o N'ayant eu ses contributions en retard que pendant six semaines à la Canadienne au 19 août 1901, sa police aurait dû être remise en vigueur, le règlement de la Canadienne accordant jusqu'à 13 semaines.

La Métropolitaine ayant assumé les responsabilités de la Canadienne, l'assuré avait droit à la mort au plein montant que lui accordait sa police dans la Canadienne, moins les contributions non payées de six semaines.

L'assuré Alexis Poitras mourut le 30 janvier 1902, sa dernière prime a été payée le 27 janvier 1902.

Sa mère Mme Angéline Poitras réclame (\$53, police de la Canadienne) moins les six semaines payées vu que la Métropolitaine avait endossé les responsabilités de la Canadienne. Elle eut plusieurs entrevues avec Stansfield en compagnie de sa belle-sœur Mme Brouillette. Stansfield leur offrit vers le mois de mai la somme de \$32, (montant de la police Métropolitaine seulement).

Mme Poitras voulait recevoir les \$32 comme à compte, Stansfield exigeait un reçu final et déclarait qu'il tenait le chèque à sa disposition. M. Alexis Brouillette (père de Mme Poitras) vit Stansfield un samedi de juillet 1902, vers midi, en compagnie de M. Octave Lespérance. Stansfield offrit encore une fois le chèque de \$32 en paiement final.

Mme Poitras avec sa belle-sœur, Mme Brouillette vint un avocat, lui demandant de les faire payer par la Métropolitaine. L'avocat leur conseilla de s'adresser à Stansfield.

Ce dernier, vu de nouveau ne voulut cette fois plus rien payer. Il les menaça même d'une poursuite criminelle, disant qu'il était prêt à croire que lors de la mort de son fils, son enfant, au mois d'août 1901, elle aurait substitué un autre enfant à la place du sien.

Il congédia les deux femmes en promettant d'écrire à New-York. Là dessus le décès de Mme Poitras survint le 5 novembre 1902.

La belle-sœur et la belle-mère de la défunte adoptèrent les deux orphelins et se rendirent chez Stansfield qui déclara ne pouvoir payer \$32, mais qu'il leur enverrait en à compte les versements faits pour l'assurance de l'enfant c'est-à-dire pendant 24 semaines \$24.

Le 9 février 1903, M. Sylvain, agent de la Métropolitaine vint proposer à la grand mère de l'enfant de signer un papier et qu'alors il allait lui faire avoir cet à-compte de \$24.00. La bonne dame qui ne sait pas lire, signa le papier sur la foi de l'agent. Le 5 mars elle n'avait encore rien reçu.

Détail intéressant

Dans le bulletin officiel The Metropolitan du 15 mai 1902 se trouve à la page 15:

Montréal, P.Q. Alexis Poitras, 1140 Ontario. Montant payé \$32.

Or personne de la famille n'a reçu ces \$32. Qu'est devenue la somme? Qui l'a touchée?

Si les livres de la Métropolitaine sont bien tenus on doit le savoir.

Julien Verronneau (A suivre)

UNE PROPOSITION

Puisque M. R. Lemieux a eu le courage de dire, sans avoir la moindre idée de ce qui se passe aux DEBATS, que "l'argent perçu par l'employé du journal allait dans les poches de M. Charlier," je vais lui proposer une bonne affaire.

J'ai acheté LES DEBATS le 12 mai 1901; c'est aujourd'hui le 22 mars 1903. Je propose à M. Lemieux de lui remettre tout l'argent que

j'ai pu prélever pour moi personnellement, depuis que je dirige le journal, c'est-à-dire pendant environ deux ans, s'il veut me remettre la centième partie de ce qu'il a reçu de la Métropolitaine.

Nos livres sont à sa disposition et comme je suis sûr de gagner quelle que soit la somme touchée par M. Lemieux pour ses services réguliers, je donnerai cette somme à une institution de charité, au choix du brillant substitut du procureur.

E. Charlier

Les journaux et le procès Charlier-Willems

Pendant toute la durée du procès qu'on a fait aux DEBATS en la personne de MM. Charlier-Willems, nous avons assisté au spectacle malpropre donné par quelques journaux de Montréal à l'occasion des rapports des séances de la cour criminelle.

Si ces rapports sont aussi véridiques dans les causes ordinaires jugées en cour, qu'ils l'ont été pour le procès des DEBATS, nous plaignons vraiment les accusés.

Où bien les propriétaires de ces journaux ont donné des ordres à leur reporter pour ne pas écrire une ligne qui fut favorable aux accusés, ou bien ils ignoraient la seule besogne des individus à leur écrire.

Dans les deux cas ils sont indignes du respect du public.

Ces directeurs n'ont pas même compris que leur intérêt le plus simple était de recommander la plus grande impartialité à leur reporter. Il s'agissait en effet de juger un cas qui pouvait établir un précédent redoutable pour le journalisme.

La Couronne voulait établir que l'employé devait avoir nécessairement conspiré avec son patron pour faire chanter la Métropolitaine, bien qu'il n'eût reçu aucun ordre de ce genre.

En admettant que M. Charlier fut le dernier des misérables et qu'il eût tué père et mère, il était de l'intérêt des journaux de ne pas laisser établir un précédent pareil qui pourrait à un moment donné être des plus dangereux pour un propriétaire de journal.

Un employé malhonnête indécrottable, pour satisfaire une vengeance personnelle, pourrait compromettre son patron et le président Charlier-Willems étant établi, on condamnerait le propriétaire du journal et son employé.

Cette monstrueuse théorie aurait dû révolter des hommes de lettres, des journalistes vraiment dignes de ce nom, mais les propriétaires de notre métropole, n'ont rien de commun avec les gens de lettres et on ne pouvait attendre d'eux qu'une chose:

"Il s'agit des DEBATS envoyez-les fort!"

Nous les avons vu ces journalistes qui déshonorent notre profession, danser comme des sauvages autour du poteau où l'on devait enlever le scalp aux deux blancs!

Nous les avons vu ricaner d'aise et jouer d'avance du beau spectacle qu'ils s'attendaient à contempler si nous avions été condamnés.

Nous rendons grâce au Ciel de ne pas avoir la même mentalité que ces tristes sires et nous sommes fiers de ne jamais avoir été les amis ou même les camarades de ces vilains messieurs.

C. T.

Souscription Publique

Nos amis nous ont fait parvenir cette semaine des sommes importantes pour nous aider à payer les frais de notre procès. Nous en publions la liste qui sera la dernière.

Que les amis des DEBATS veuillent bien accepter la sincère expression de notre reconnaissance.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Roudor (\$1.00), Un fidèle lecteur (50c), Pour venir en aide à la femme de Baptiste (10.00), Pour la bonne cause (5.00), Pour réparer l'herminette (2.00), Un groupe d'amis (2.50), Bravo pour Beauchêne (5.00), P. applaudi Desaulniers (5.00), Un admirateur de Fernin Boyer (5.00), Pour la justice (5.00), Un qui ne votera plus pour M. Lemieux (5.00), Ami des DEBATS (5.00), Listes précédentes (57.50 / 71.15), Total (\$128.65 / "Les Debats")

Encore un tour de La Métropolitaine

M. A. D. Demuy, surintendant de la Compagnie d'Assurance l'Union sur la Vie, avait été arrêté sous l'inculpation de vol par la Cie la Métropolitaine au service de laquelle il avait été attaché à Québec. Cette fameuse Cie ne se doute plus de rien et elle se figure faire marcher tout le monde avec son or, mais on lui a bien fait voir que la justice est plus forte que tous les capitaux du monde.

Le juge Angus a rendu jugement dans la cause Demuy et il a renvoyé la plainte faute de preuves.

Nous espérons bien que M. Demuy ne se gênera pas pour envoyer une action en dommages à cette trop célèbre compagnie américaine.

M. D.

FAITS-DIVERS

Les concerts du dimanche. L'échevin Ames a donné cette semaine un avis de motion dont se réjouiront les artistes. Il s'agit d'améliorer le règlement de la Cité, No 108, de façon à permettre les concerts religieuses dans les théâtres, le dimanche. Cet avis de motion est provoqué par une lettre de la Y.M.C.A. qui a l'intention de donner des concerts les dimanches de l'hiver prochain.

Jambe brisée

Hier après-midi l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame s'est rendu à l'angle des rues Lasalle et Notre-Dame pour recueillir un nommé Timothé Marlow, journaliste, qui s'était brisé une jambe en travaillant à la construction du pont du Bout-de-Jolie. Marlow avait été transporté à la rue Notre-Dame par tramway. La famille de Marlow demeure au Ne 43 carré Chaboillez.

Personnel

M. Harry Sellers, maire de Harlem, N.Y. est à Montréal. Il est chargé des intérêts de la pièce Why Women, qui sera représentée toute la semaine au théâtre Proctor.

La fermeture de bonne heure

Aujourd'hui, après-midi, à 210 heures, dans les salles de l'Union St-Joseph, il y aura une grande assemblée des membres de la société de la fermeture de bonne heure. Les comités de toutes les branches du commerce et tous les amis de la cause sont cordialement invités à y assister. C'est de la plus haute importance et y seront discutées.

Le président de la société, M. J. B. Poirier, doit communiquer à l'assistance des nouvelles très encourageantes pour le succès de la cause.

Assaut sur un constable.

Denis Murphy bien connu dans le monde de la police, à comparu hier matin devant le recorder Weir pour avoir assailli le constable Laberge. Le recorder ne pardonne pas ces offenses et Murphy a été condamné à un mois de prison absolue.

Cette mort mystérieuse.

Le coroner MacMahon, a fait des démarches hier pour s'enquérir des faits qui ont entouré la mort du jeune écolier Willie Labelle, décédé vendredi chez les Frères Saint Gabriel au No 647 rue Lagauchetière, mais il n'a rien trouvé d'anormal dans cette mort. Il est probable qu'il disposera du corps sans jury.

Sans connaissance.

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame a été appelée hier après-midi rue St-Aul, pour recueillir un nommé Napoléon Duchesne, qui venait de tomber sans connaissance dans la rue. Duchesne demeure au No 733 rue St-Paul.

Decédée subitement.

Hier matin est décédée subitement à Varennes, Mad. L. H. Massue, veuve de feu L. H. Massue autrefois seigneur de Varennes, Mme Massue, née Esther Perreault, est décédée à l'âge de 74 ans.

Batteur de femme

Thomas Wriston, journaliste, domicilié au No. 22 rue Fullum, a comparu hier matin devant le recorder Weir, sous l'accusation d'avoir battu sa femme le 16 du mois courant. Thomas a été trouvé coupable et il a été condamné à deux mois de prison, plus \$20 d'amende ou deux autres mois, et devra fournir un caution personnelle de \$200 et deux autres cautions de \$200 chacune ou à défaut de ces cautions faire trois mois de prison.

En déléguation

M. Damase Masson, président de la Chambre de Commerce et M. Hogelson, président du Board of Trade et quelques membres de ces deux chambres sont partis hier matin pour Ottawa en déléguation auprès de Sir Wilfrid Laurier au sujet du prochain congrès des chambres de commerce de l'empire qui aura lieu à Montréal au mois d'août prochain.

La débacle

La débacle devient de plus en plus imminente. La glace s'est mise encore en mouvement hier après-midi en face de la ville mais elle a été endiguée vis-à-vis des maisons. Le feu monte sensiblement mais rien ne fait prévoir encore une inondation.

Komienksy trouvé coupable

Le procès de David Komienksy de St-Jean, N. B., accusé d'avoir obtenu sous de faux prétextes des marchandises au montant de \$141 de la Strathcona Rubber Co., s'est terminé hier soir à 6 hrs., en cour du Banc du Roi.

A deux heures Mre Greenhills et Mre Hutchins ont commencé à questionner les témoins de la défense et ce n'est qu'après avoir pu leur faire dire tout ce qui est humainement possible qu'ils ont entrepris leur plaidoirie.

Là encore MM. Greenhills et Hutchins ont défendu avec tout le talent qu'on leur connaît, l'accusé Komienksy. La plaidoirie de la Couronne n'a pas été de longue durée. Trois quarts d'heure dura l'interrogatoire de M. Wurtz et son discours au jury et après trois minutes seulement de débats.

Le jury a déclaré l'accusé coupable tout en le recommandant à la cour. Le prisonnier a éclaté en sanglots en entendant ce verdict. Le juge a déclaré qu'il prendrait en sérieuse considération la recommandation du jury et la cour s'est ajournée à lundi à 1